

Fermeture des lieux d'accueil non indispensables recevant du public

A partir du 16 mars, fermeture de tous les lieux d'accueil non indispensables recevant du public

Restent ouverts :

- Le CMS (Centre Municipal de Santé)
 - Le SSIAD / SSAD (Service de soins infirmiers à domicile)
 - Le portage à domicile
 - L'accueil du pôle administratif Paul-Eluard :
- ▶ Permanence uniquement pour les décès et naissances
 - ▶ Les rendez-vous logement, titres d'identité, mariage, Pacs **sont tous annulés**
 - ▶ Toutes les démarches en ligne seront traitées (www.ville-sevran.fr/vos-demarches) et notamment pour les formalités suivantes :

Titre d'identité, état civil, listes électorales, recensement citoyen

- (Re)faire une carte d'identité ou un passeport (pré-demande)
- S'inscrire sur les listes électorales ou déclarer un changement d'adresse
- Faire son recensement citoyen (militaire)

Naissances, mariages, pacs, décès

- Faire une demande d'acte (naissance, mariage, décès)
- Demander un duplicata du livret de famille

Logement

- Faire une demande de logement social ou une demande de renouvellement

Petite Enfance

- Faire une demande de pré-inscription en crèche

Enfance

- Simuler ses tarifs (activités périscolaires) en fonction de son quotient familial

À télécharger : circulaire_du_prefet_du_93_du_16032020
[circulaire_du_prefet_93_16032020.pdf](#) (.pdf - 1.54 Mo)

Publié le 16 mars 2020